

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2010**COMPTE-RENDU
DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR****DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

En application des articles L 2121-15 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

M. Yannick CORDONNIER est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

QUARTIER SAINT-MARC : PROJET DE RENOVATION URBAINE (P.R.U.) : AVENANT N° 1 A LA CHARTE LOCALE DE RENOVATION URBAINE – QUAI SAINT-ETIENNE – CESSION DE TERRAINS A LA SOCIETE TERRES DE LOIRE HABITAT

A la suite de la décision de la société Caillau de différer son installation sur la zone de la Grange, 12 logements sur son parking et 25 sur le site ne pourront être construits. Il est proposé d'y substituer les sites de la Victoire, de Château-Gaillard, des Grelets et de l'ancien hospice (environ 38).

Pour la rénovation de l'immeuble du quai Saint-Etienne, il est proposé d'attribuer une subvention complémentaire de 30 000 euros à la SA Jacques Gabriel en raison des contraintes techniques et architecturales.

La réalisation par Terres de Loire Habitat de 9 pavillons rue Hubert Fillay ne requiert que 2 434 m² au lieu des 3 130 m² que la Ville avait décidé de céder par délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2008.

Voté à la majorité (1 abstention : M. CHERY)

VENTE DE L'IMMEUBLE "LA PORTE DES BELIERS"

L'immeuble de "La Porte des Béliers", cadastré section BH n° 763 et n° 770, peut être cédé pour la somme de 150 000 euros H.T. à la société Batiterre Promotion et Construction pour la création de 2 100 m² de commerces et logements.

Voté à la majorité (1 contre : M. CHERY)

AMENAGEMENT D'UN COMPLEXE DE PETANQUE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Après la transformation en régie, cette année, des vestiaires de l'ex-piscine d'été en club house pour 69 147 euros H.T., la réalisation du complexe de pétanque sur 6 000 m² et la création d'une centaine de terrains de boules homologués représentent une dépense de 230 853 euros H.T. pour laquelle il est demandé une subvention du Conseil Régional, du Conseil Général et d'autres financeurs.

Voté à la majorité (1 contre : M. CHERY)

CONVENTION DE SERVITUDE POUR L'INSTALLATION D'OUVRAGES DE DISTRIBUTION ET DE RACCORDEMENT E.R.D.F.

Une convention prévoit le passage d'une ligne électrique souterraine 20 000 volts sur le domaine communal du site Romo 1.

Adopté à l'unanimité.

CONVENTION AVEC LE BUREAU INFORMATION JEUNESSE 41 : RENOUELEMENT

Le Point Information Jeunesse adhère au Bureau Information Jeunesse départemental qui lui communique tous les documents nécessaires à l'information des jeunes en contrepartie d'une participation financière annuelle de 1 220 euros.

Adopté à l'unanimité.

VERSEMENT DE SUBVENTIONS

Il est proposé le versement d'une subvention :

- de 3 000 euros au Centre de Loisirs : **Adopté à l'unanimité.**
- de 10 000 euros à l'Aéro-Club de Sologne : **Adopté à l'unanimité.**
- de 15 000 euros aux Journées Gastronomiques de Sologne : **Adopté à l'unanimité des votants (Mme ROGER ne participe pas au vote et MM. LORGEUX et BARRE n'utilisent pas la délégation de vote qui leur est donnée)**

PERSONNEL COMMUNAL

- Tableau des effectifs
- Fixation d'une rémunération

Voté à la majorité (3 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN)

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2009 DU S.I.D.E.L.C.

Le rapport d'activités du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher pour l'année 2009 est joint à la présente convocation.

Le Conseil Municipal, a pris connaissance du rapport et ne fait aucune observation.